

**20<sup>ème</sup> Forum Technique Photovoltaïque et Mini-Salon**  
**Mardi 20 Novembre 2018 • Valpré - Lyon (Ecully) • 9h à 18h**

**Raccordement 2.0 au réseau électrique d'un système PV :**  
**onduleurs intelligents, comptage et monitoring, composants communicants,**  
**Smart-Grids, Energy Management Systems et outils informatiques.**

Société \_\_\_\_\_

Service ou Département \_\_\_\_\_

Prénom et NOM \_\_\_\_\_

Titre / Fonction \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

N° de TVA intracommunautaire (obligatoire) \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_ GSM \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Structure et adresse de facturation \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Contact facturation / Tél \_\_\_\_\_

**Droits d'inscription : 190 € HT (228 € TTC) par personne**, comprenant : la participation à la journée complète, le déjeuner-buffet autour du mini-salon, les collations, ainsi que les supports des présentations et la documentation technique sur une clef USB.

Pour réserver une place, compléter et faire parvenir ce bulletin par e-mail à l'adresse : [info@metrol.fr](mailto:info@metrol.fr). Le bulletin original est ensuite à poster à : **METROL – 44 rue de La Quintinie 75015 PARIS**, accompagné du chèque de règlement des droits d'inscription libellé au nom de METROL, ou du justificatif de virement bancaire sur le compte LCL Paris Alleray ouvert au nom de METROL sous les références : Code SWIFT (BIC) : CRLYFRPP – N° IBAN : FR93 3000 2004 8400 0043 1007 K34. Une facture acquittée vous sera adressée.

**Le nombre de participants étant limité, les inscriptions se feront par ordre d'arrivée des dossiers complets <sup>(1)</sup>.**

« Bon pour accord » :

Cachet de l'entreprise :

Nom et prénom du signataire :

Fonction du signataire :

Date :

Signature :

<sup>(1)</sup> Tout désistement doit être formulé par écrit à METROL. Si celui-ci intervenait moins de 10 jours calendaires avant le début du forum, un montant forfaitaire de 30 % des droits d'inscription resterait dû. Ce montant est porté à 100 % des droits pour un no-show ou une annulation intervenant moins de 4 jours calendaires avant le début du forum. Les remplacements de participants doivent être signalés par écrit au moins 2 jours ouvrables avant le début du forum. Si, malgré leurs efforts, des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent, les organisateurs se réservent le droit de modifier la date, le lieu ou le contenu du programme du forum. Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et seront exclusivement destinées à METROL et TRANSENERGIE-NEPSEN. Conformément Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation relatif à vos données.